

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-JEAN-DE-DIEU
M.R.C. DES BASQUES**

16 décembre 2019 À une séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Jean-de-Dieu, tenue le lundi 16 décembre 2019, à 20 h, à la salle du conseil dûment convoqué par le secrétaire-trésorier suivant un avis spécial signifié aux membres du conseil, conformément aux dispositions du code municipal sous la présidence de Monsieur Alain Bélanger, maire.

Sont présents :

Monsieur Alain Bélanger, maire

Mesdames les conseillères Louiselle Rioux
 Nancy Gagné
 Tania Gagnon-Malenfant

Messieurs les conseillers Frédéric Leblond
 Jean-Claude Caron
 Frédéric Bastille

Monsieur Daniel Dufour, directeur général, assiste à la séance et agit à titre de secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 20 heures, Monsieur le maire ouvre la séance et déclare la séance ouverte.

**DÉPÔT DES FORMULES DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS
PÉCUNIAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, M. Frédéric Leblond, conseiller, a déposé son formulaire de déclaration d'intérêts pécuniaires pour l'année 2019.

2019-12-219 RÉSOLUTION - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est dûment **PROPOSÉ** par M. le conseiller Frédéric Leblond
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE le projet d'ordre du jour soit et est accepté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**2019-12-220 RÉSOLUTION - PRÉSENTATION ET ADOPTION DES PRÉVISIONS
BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 954.1 du Code municipal du Québec, le Conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière 2020 et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent ;

ATTENDU QU'au cours de l'année 2020, la municipalité aura à pourvoir un budget total de 3 816 080 \$ incluant les charges, les autres activités financières ainsi que les

affectations nettes mais excluant l'amortissement des immobilisations et l'investissement;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu copie du cahier des prévisions pour l'exercice financier 2020 et s'en déclarent satisfaits ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Mme la conseillère Nancy Gagné
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal adopte le budget pour l'exercice financier 2020 tel que présenté totalisant des revenus et dépenses de 3 816 080 \$ se détaillant comme suit:

REVENUS

Taxes	1 907 931 \$
Paiement tenant lieu de taxes	34 094 \$
Services rendus	532 756 \$
Transferts	1 341 299 \$
Total des revenus	3 816 080 \$

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES

Administration générale	511 857 \$
Sécurité publique	309 104 \$
Transport	985 716 \$
Hygiène du milieu	672 746 \$
Santé et Bien-être	49 600 \$
Aménagement, urbanisme et développement	320 486 \$
Loisir et Culture	481 360 \$
Frais de financement	134 746 \$
Total des dépenses	3 465 615 \$

CONCILIATION À DES FINS FISCALES

Amortissement	(624 050 \$)
Remboursement en capital	817 290 \$
Total avant affectations	193 240 \$

AFFECTATIONS

Transfert aux activités d'investissement	132 000 \$
Fonds de roulement	25 225 \$

TOTAL CONCILIATION À DES FINS FISCALES 157 225 \$

TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES 3 816 080 \$

QUE le budget pour l'exercice financier 2020 intègre les ajustements salariaux identifiés au tableau des conditions salariales préparé par le directeur général et qu'en conséquence les contrats de travail soient et sont modifiés en conséquence;

QUE le cahier des prévisions budgétaires fait partie intégrante de la présente résolution comme si au long reproduit;

QU'un document explicatif du budget 2020 soit et est publié à l'intérieur du journal municipal de janvier 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2019-12-221

RÉSOLUTION - PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (2020-2021-2022)

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu copie du programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022 avant la tenue de la présente séance et s'en déclarent satisfaits ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Frédéric Bastille
Et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents

QUE le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal adopte le programme triennal d'immobilisations 2020-2021-2022 totalisant des investissements de 2 582 000 \$;

QU'un résumé des dépenses d'immobilisations 2020 soit et est inséré dans le journal municipal de janvier 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune

2019-12-222

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est **PROPOSÉ** par M. le conseiller Frédéric Bastille
Et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents

QUE la séance soit levée. Il est 20h20.

MAIRE

SECRETAIRE-TRÉSORIER